



institut français
du **cheval**
et de l'**équitation**



DOSSIER de CANDIDATURE
aux épreuves de sélection
pour l'entrée en formation
**Cavalier préparateur du jeune cheval de
sport en épreuves d'élevage CSO**

Session 2018/2019

Toute inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales de vente

Identification du candidat :

Madame Monsieur

Nom* :

Nom de jeune fille :

Prénoms* :

Date et lieu de naissance* : le __ / __ / ____ à N° département : __

Adresse* :

CP : ____ Ville :

Tél. : Portable* :

E-mail* :@.....

Nationalité :

Situation de famille : célibataire marié(e) divorcé(e) ou séparé(e) veuf(ve)
 pacsé(e) en concubinage

Nombre d'enfants : __

N° d'assuré social :

sous le régime : général agricole autre :



Je soussigné(e), _____ déclare sur l'honneur :

- avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente,
- que les renseignements fournis dans mon dossier d'inscription sont sincères et véritables,
- solliciter mon inscription aux épreuves de sélection pour l'entrée en formation **Cavalier préparateur**

du jeune cheval de sport en épreuves d'élevage

Fait le : _____

Signature du (de la) candidat(e) :

À: _____

Direction de la formation

Numéro de déclaration d'activité : 52 49 02267 49 auprès du préfet de région des Pays de la Loire

Numéro SIRET : 130 010 440 00019 Numéro NAF : 8412Z

Conditions générales de vente - IFCE

Les présentes conditions générales ont pour objet de préciser l'organisation des relations contractuelles entre l'IFCE et le cocontractant aux tests de sélection : elles déterminent ainsi les conditions d'inscription et de réalisation des tests de sélection. A ce titre, et sauf dérogation, elles s'appliquent à tous les tests de sélection dispensés par l'IFCE.

Article 1. CONDITIONS D'INSCRIPTION

1.1. Fiche d'inscription:

Pour s'inscrire aux tests de sélection de la formation souhaitée, le cocontractant a obtenu le dossier d'inscription composé des présentes conditions générales et de l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution du dossier.

Il appartient au cocontractant de remplir lisiblement le dossier d'inscription, de le signer et de l'adresser ensuite à l'IFCE. Il joint à son envoi l'intégralité des pièces nécessaires à la constitution de son dossier avant la date limite d'inscription.

La signature du dossier d'inscription vaut acceptation des présentes conditions générales de vente et engagement contractuel.

1. 2. Convocation:

A réception du dossier d'inscription complet et à l'issue de la date limite d'inscription, l'IFCE adresse une convocation au cocontractant.

Article 2. CONDITIONS TARIFAIRES

2.1. Tarifs des tests de sélection:

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de l'inscription.

Les tests de sélection sont rattachés à une formation professionnelle, ils sont exonérés de TVA.

2.2. Modalités de paiement:

Le prix des tests de sélection et des prestations rattachées (boxes...) est du au premier jour de la prestation, y compris en cas d'abandon en cours de test.

Le paiement sera effectué à réception de la facture. L'IFCE envoie une facture au cocontractant.

2.3. Financement de la formation:

Les tests de sélection ne font pas partie du dispositif de formation professionnelle continue, ils ne peuvent être pris en charge par un organisme financeur.

Le cocontractant est redevable de l'intégralité du coût des tests qui lui est facturé.

Article 3. DELAI DE RETRACTATION

Une fois le dossier d'inscription envoyé à l'IFCE, le cocontractant dispose d'un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'IFCE par tout moyen écrit assorti d'un accusé réception.

Article 4. NON REALISATION DES TESTS DE SELECTION

Si le test de sélection ne peut être réalisé dans son intégralité, l'inscription aux tests est résiliée dans les conditions décrites ci-après.

4.1. Annulation du fait du cocontractant :

Le cocontractant qui souhaite annuler sa participation au delà du délai de rétractation doit en informer l'IFCE par tout moyen écrit assorti d'un accusé réception.

L'annulation est possible dans les conditions suivantes :

- toute demande d'annulation reçue par l'IFCE plus de 7 jours ouvrés avant le début des tests de sélection n'entraîne aucune facturation.

- toute demande d'annulation reçues par l'IFCE de 7 à 3 jours ouvrés avant le début des tests de sélection entraîne une facturation de 75% du montant de la formation.

- toute demande d'annulation reçue par l'IFCE moins de 3 jours ouvrés avant le début des tests de sélection entraîne une facturation de 100% du montant des tests.

L'absence aux tests de sélection sans annulation préalable entraînera la facturation de l'intégralité des tests de sélection.

4.2. Annulation du fait de l'IFCE:

Il est convenu que faute de réalisation totale ou partielle des tests de sélection indépendante du cocontractant, l'IFCE propose un report des tests ou un remboursement au cocontractant des sommes indûment perçues.

L'IFCE a la possibilité d'annuler les tests de sélection dans un délai de 4 jours ouvrables avant le commencement des tests si le nombre d'inscription est insuffisant.

Dans ce cas, l'IFCE adresse un courriel actant de la résiliation des tests de sélection ainsi qu'un descriptif des éventuelles modalités de report.

Article 5. REMPLACEMENT ET REPORT D'INSCRIPTION

Le report d'inscription est admis d'une session à une autre dans la limite des places disponibles. Le cocontractant effectue sa demande par un courrier recommandé avec accusé de réception, l'IFCE confirme ou non la possibilité de report par écrit dans un délai raisonnable.

Article 6. REALISATION DES TESTS DE SELECTION

Les modalités particulières de réalisation des tests de sélection sont détaillées dans le programme.

Seule l'admission ou non en formation est communiquée par écrit à l'issue des tests de sélection.

Article 7. ASSURANCES

Pour tout test de sélection, le cocontractant doit fournir son attestation en responsabilité civile.

Il est informé qu'il a la possibilité de souscrire auprès de la compagnie de son choix une assurance complémentaire couvrant les dommages corporels qu'il pourrait subir.

Article 8. DISPOSITIONS DIVERSES

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978, le cocontractant peut accéder aux informations le concernant, les rectifier et s'opposer à leur diffusion à des tiers. Le droit d'accès s'exerce par écrit (mail ou postal) auprès du service juridique de l'établissement.

Article 9. REGLEMENT DES LITIGES

Toute contestation fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. À défaut, en cas de litiges la juridiction compétente sera celle du siège du défendeur.

Tests de sélection

Cavalier préparateur du jeune cheval de sport en épreuves d'élevage option CSO

Conditions d'inscription :

- Être âgé(e) de 18 ans au moins à la date d'entrée en formation,
- Être titulaire d'un diplôme de niveau V minimum (BEP, CAP, autre diplôme...)
- Avoir des résultats en compétition niveau 120cm
- Permis B recommandé

Dates :

- Tests de sélection : 1 jour – 06 juin 2018
 1 jour – 16 juillet 2018

La Direction de la Formation vous adressera une convocation aux tests.

Restauration et hébergement :

Restauration et hébergement possible à l'ESCE - Site du Pin
Renseignement et réservation : resa.escelepin@ifce.fr

Frais d'inscription aux tests de sélection :

95€ TTC

Votre chèque ne sera encaissé que le jour des tests de sélection. En cas d'annulation dans le délai de rétractation, votre chèque vous sera restitué.

Différents dispositifs en vigueur dans le domaine de la formation professionnelle permettent aux stagiaires de bénéficier de prises en charge ou d'aides. Le service financement des formations de l'ESCE se charge d'étudier la solution la plus adaptée à chaque cas.

Les stagiaires souhaitant bénéficier d'éventuelles aides financières doivent impérativement commencer leurs recherches dès le retrait de ce dossier de candidature.

Le dossier de candidature est à retourner COMPLET par courrier

Au plus tard le **14 mai 2018 (pour le test du 06 juin)**

Au plus tard le **22 juin (pour le test du 16 juillet)**

École supérieure du cheval et de l'équitation - Site du Pin
Les écuries du Bois
61310 Le Pin au Haras
+33 (0)2 33 12 12 10

Récapitulatif des pièces à joindre obligatoirement à votre dossier de candidature

ATTENTION

Aucun dossier incomplet ou posté après la date de clôture des candidatures ne sera pris en compte

- Le dossier de renseignements complet**
- Un exemplaire de votre **curriculum vitae** détaillé précisant notamment votre expérience professionnelle et/ou bénévole (pratique, animation, stages...), accompagné d'une **lettre de motivation et de votre projet professionnel**.
- Une vidéo sur DVD ou clé USB de deux parcours de niveau 1m15-1m20 dont au moins un en épreuve officielle**
- Une photocopie recto-verso de votre **attestation d'assuré(e) social(e), en cours de validité** (document papier à demander à votre caisse maladie ou téléchargeable sur le site internet www.ameli.fr). La carte vitale n'est pas recevable.
- Une attestation d'assurance individuelle-accident et responsabilité civile** (à se procurer auprès de sa compagnie d'assurance habitation ou véhicule), couvrant vos dommages personnels et vos actes durant les épreuves de sélection et, en cas d'admission, durant toute la formation (activités sportives, déplacements, etc).
- Une photocopie de la **licence FFE** (en cours de validité recto-verso)
- Les **résultats en compétition** des 2 dernières années
- Un chèque daté et signé, libellé à l'ordre de l'agent comptable de l'IFCE, du montant des frais des tests de sélection (*non remboursable hors délai de rétractation*)
- Une photocopie de votre **pièce d'identité** (carte d'identité en cours de validité recto verso, ou passeport en cours de validité, ou livret de famille, ou copie ou extrait d'acte de naissance) **N.B.** : Le permis de conduire n'est pas considéré comme pièce valable.
- Deux **photos d'identité** récentes de format minimum 3 cm x 4 cm, tête nue (au dos de laquelle vous inscrirez vos nom, prénom et le diplôme préparé), dont une sera agrafée sur la première page de ce dossier.
- Une photocopie de l'**attestation de recensement** et du **certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense** pour les Français de moins de vingt-cinq ans (loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national)
- Un **certificat médical** d'absence de contre-indication* à la pratique de l'équitation datant de moins d'un an. (*termes exacts à respecter).
- La photocopie des diplômes déjà obtenus précisés dans le dossier de renseignements

Cadre réservé à l'administration

Réception : __ / __ / ____ par : _____

Dossier Complet avec règlement des frais :

- Oui
- Non

Observations :

Dossier de renseignements

FORMATION SUIVIE

Organisme de formation : IFCE – ESCE Site du Pin

Formation : Cavalier préparateur du jeune cheval de sport en épreuves d'élevage

Option : CSO

QUALIFICATIONS DÉJÀ OBTENUES

DIPLÔMES SCOLAIRES ET UNIVERSITAIRES

(cocher ou compléter la case correspondante)

Aucun	Brevet des collèges ou BEPC	Inférieur au baccalauréat (préciser)	Baccalauréat (préciser)	Supérieur au baccalauréat (préciser)
Autres (préciser le niveau)				

DIPLÔMES PROFESSIONNELS

(cocher ou compléter la case correspondante)

Aucun	CAP	BEP	Baccalauréat professionnel (préciser)	BTS	Licence professionnelle
Autres (préciser le niveau)					

DIPLÔMES JEUNESSE ET SPORT

(cocher la case correspondante)

BASE, BAFA, BAFD (préciser)	BAPAAT	BEES 1 ^{er} (Préciser l'option)	BPJEPS (Préciser la spécialité)	BEATEP	BEES 2 ^{ème} (Préciser l'option)	DEFA	DEJEPS (Préciser la mention)	DESJEPS (Préciser la mention)	DE DPAD	BEES 3 ^{ème} (Préciser l'option)
Autres (préciser)										

SITUATION PROFESSIONNELLE ACTUELLE

(cocher et compléter la case correspondante)

CDI		CDD		CONTRATS AIDÉS					
				Aides au projet associatif			Aides à la personne		
temps partiel	temps plein	temps partiel	temps plein	Plan sport emploi (PSE)	Emploi tremplin pour les territoires (ETT)	Emploi d'avenir (EA)	Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)	Contrat d'avenir (CAV)	Contrat initiative emploi (CIE)
Travailleur indépendant ou Auto entrepreneur <i>(préciser)</i>									
Autres <i>(préciser : à la recherche d'un emploi, étudiant, apprenti, ...)</i>									

Dernière classe fréquentée : _____

Numéro I.N.E (Identifiant National Étudiant) : _____

ou I.N.A. (numéro de 10 chiffres + 1 lettre figurant sur votre relevé de note du baccalauréat ou sur la convocation au baccalauréat ou sur la carte étudiant) : _____

ou B.E.A. (Base Élèves Académique) : _____

EXPÉRIENCE HIPPIQUE

- Galop d'équitation : _____

- Stage(s) effectué(s) ou activité(s) exercée(s) en milieu hippique :

Annexe 1

Aide au Financement

Il existe diverses possibilités de prises en charge pour vous aider à financer votre formation, en totalité ou en partie. L'accès aux différents dispositifs existants dépend de votre situation personnelle, sociale, familiale et surtout, de votre situation au regard de l'emploi.

Les droits ne sont pas systématiques et nous vous recommandons d'effectuer vos démarches dès votre inscription aux épreuves de sélection.

LES AIDES POSSIBLES VARIENT SELON VOTRE STATUT :

- **Agé(e) de moins de 26 ans :**

Contactez la Mission Locale de votre secteur. Prévoir 2 à 3 RDV avant de pouvoir prétendre à une aide (chèque qualification Région, PRF (Programme Régional de Formation), FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes), emplois d'avenir ...etc).

- **Sans emploi :**

Pour les demandeurs d'emploi non inscrits, **il est impératif de vous inscrire à Pôle Emploi** et de demander à rencontrer un Conseiller.

Différents dispositifs peuvent être mis en place : Chèque Qualification Région, PRF (Programme Régional de Formation), actions conventionnées, AIF (Aides Individuelles à la formation), contrats aidés, CPF (Compte Personnel de Formation)etc).

Allocataire du RSA ou bénéficiaire d'autres minima sociaux (il vous faut prendre contact avec votre référent RSA ou votre assistante sociale). Aide possible du Conseil Général (FAJ(Fonds d'Aide aux Jeunes)...etc).

- **Salarié :** (en CDI – CDD) :

Vous devez informer votre employeur de votre projet et solliciter l'organisme auquel il cotise au titre de la formation professionnelle (en général il s'agit du FAFSEA) ou tout autre OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé).

- **Dirigeant et Travailleur indépendant :**

Vous pouvez solliciter l'organisme auquel vous cotisez au titre de la formation professionnelle (en général il s'agit du VIVEA).

Si vous ne cotisez pas, vous devrez payer vous-même votre formation.

- **Personne en situation de handicap :**

Prenez contact d'une part, avec l'AGEFIPH (attention : co-financement obligatoire) et d'autre part avec le Cap Emploi et/ou avec votre assistante sociale si vous êtes déjà pris en charge.

Attention :

- 1** - Aucune demande d'aide ne peut être acceptée si elle est effectuée au moment d'entrer en formation
- 2** - Les dispositifs sont différents d'une région à l'autre.
- 3** - Les démarches doivent être faites dans votre région d'origine.

Annexe 2

Le déroulement des épreuves

Afin de vous aider dans votre préparation, voici quelques renseignements concernant le déroulement de la sélection.

Les tests de sélection comportent deux épreuves :

Épreuve 1 : Tests pratiques

Comprenant la détente d'un cheval et la réalisation d'un ou plusieurs parcours de saut d'obstacles de 1m à 1m20 avec deux chevaux différents fournis par l'école, suivi d'un entretien individuel d'explicitation de la séance avec les membres de l'équipe pédagogique.

Durée du test : environ 1h30 au total par candidat

Prévoir votre matériel d'équitation (pantalon, casque, bottes ou boots + mini-shaps) ainsi qu'une selle équipée. Le tapis et le filet vous seront fournis.

Épreuve 2 : Entretien de motivation avec deux ou trois membres de l'équipe pédagogique d'une durée de 15 à 30 minutes maximum.